

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 21 octobre 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/10/21-4/03

**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20221021-lmc100000024393-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 27/10/2022

Réception Préfet : 27/10/2022

Publication RAAD : 27/10/2022

**OBJET :** Attribution de participations financières à des gestionnaires de Lieux d'accueil enfants-parents (Laep).

Les Lieux d'accueil enfants-parents (Laep) permettent l'accompagnement et le soutien à la parentalité, la prévention précoce et la lutte contre l'isolement parental et social.

A ce titre, ils sont des outils concourant à la protection maternelle et infantile, compétence centrale des Départements dans le domaine de l'action sociale.

Les modalités d'attribution de l'aide départementale à ces structures sont fixées par le règlement des aides financières pour l'accueil du jeune enfant approuvé par l'Assemblée départementale le 17 décembre 2020.

Il est ainsi proposé d'attribuer une participation financière pour un montant total de 151 847,00 € au titre de l'année 2022, à 36 gestionnaires de Laep, pour lesquels un contrat d'objectifs ou un avenant est établi.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative au règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/18 en date du 17 décembre 2020, portant approbation du règlement des aides financières pour l'accueil du jeune enfant,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/02 en date du 16 décembre 2021, relative à l'approbation du Budget départemental pour l'exercice 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'attribuer les participations financières au titre de l'année 2022 aux gestionnaires de Lieux d'accueil enfants-parents (Laep) dont la liste figure en annexe n° 1 de la présente délibération, pour un montant total de 151 847,00 €, qui sera prélevé sur l'opération « participation/aide à la parentalité et à l'enfance » de l'action intitulée « subventions et participations aux associations » du budget départemental de l'année 2022.

Article 2 : d'approuver, tel qu'il figure en annexe n° 2 de la présente délibération, le projet de contrat d'objectifs à conclure avec les gestionnaires de Laep, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ces contrats au nom du Département.

Article 3 : d'approuver, tel qu'il figure en annexe n° 3 de la présente délibération, le projet d'avenant à conclure avec les gestionnaires de Laep, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ces avenants au nom du Département.

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEGAIS – EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Vincent ÉBLÉ  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT qui a donné pouvoir à M. Thierry CERRI

M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE qui a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à Mme Emma ABREU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne